

Les Petits-Déjeuners de l' **AFTi**

La dynamique du post-marché

Code LEI pour la gestion d'actifs présenté par l'INSEE et l'AMF

Mercredi 15 novembre 2017

Partenaire



9h00 **Introduction**
Stéphanie Saint-Pé, Déléguée Générale de l'AFTI

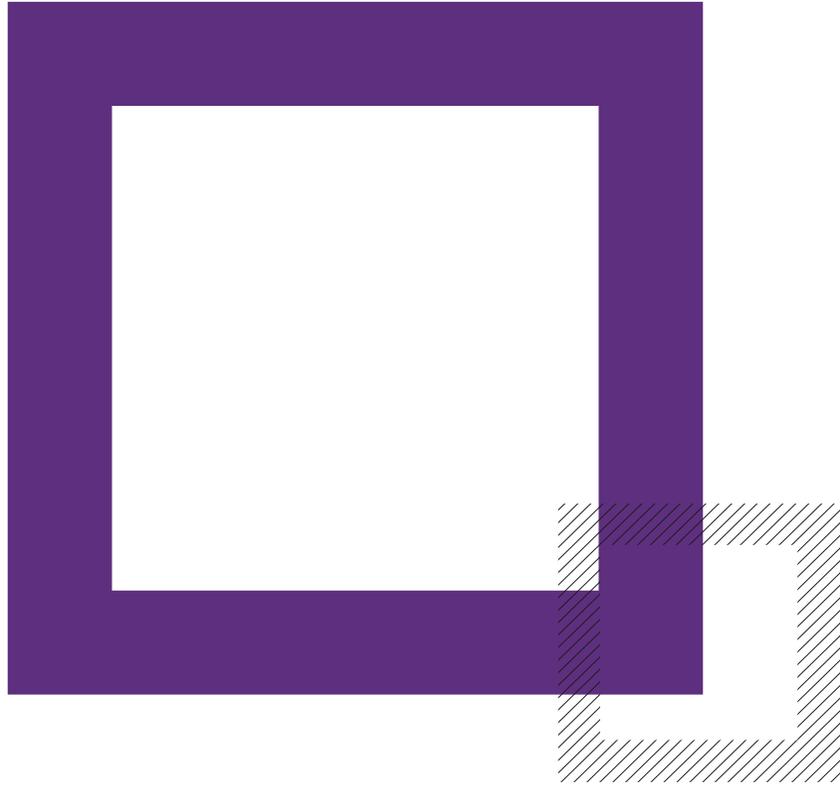
9h15 **Le Code LEI pour la gestion d'actifs :**
Règlementation et modalités pratiques
Impacts du niveau 2

Intervenants

- **Laëtitia Liègre, Directeur de division (DGA), Autorité des Marchés Financiers**
- **Pierrette Schuhl, Chef de Département (DRISS) INSEE**

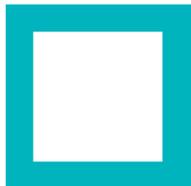
10h15 **Questions - réponses**

10h30 **Fin**



LE CODE LEI DANS LA GESTION D'ACTIFS

15 novembre 2017





Agenda



Mesurer pour comprendre



A. Présentation générale – quelques rappels

Rappel du contexte

Focus sur la France

B. Zoom opérationnel

Fonctionnement actuel

Quelques chiffres

C. Nouveautés réglementaires

D. Questions/Réponses

PRÉSENTATION GÉNÉRALE – QUELQUES RAPPELS

- Rappel du contexte
- Focus sur la France



A

Présentation générale – quelques rappels

RAPPEL DU CONTEXTE



Mesurer pour comprendre



- ❑ **Objectif du LEI** : identification unique des parties à des transactions financières - amélioration du fonctionnement et du suivi des marchés
- ❑ **Une initiative des régulateurs** : une meilleure information sur les contreparties permet une meilleure évaluation des risques
- ❑ **Novembre 2011** : *Déclaration au sommet du G20 à Cannes* :
 - *“Nous soutenons la création d’un “Legal entity identifier” qui identifie de manière unique les parties à une transaction financière. Nous demandons au FSB de prendre l’initiative de la coordination du travail.”*
- ❑ **Juin 2012** : Rapport du groupe d’experts du FSB
 - 15 grands principes (dont Auto-enregistrement et Open data) et 35 recommandations
- ❑ **Novembre 2012** : Charte du « ROC » approuvée par le G20 au sommet de Los Cabos
- ❑ Mise en œuvre immédiate aux Etats-Unis (Dodd-Frank Act)
- ❑ **Mise en œuvre début 2013 en Europe (EMIR) et mi-2013 en France par l’Insee**
- ❑ **Création de la Fondation pour l’identifiant mondial des entités juridiques (GLEIF) en juin 2014**

Présentation générale – quelques rappels

RAPPEL DU CONTEXTE



Mesurer pour comprendre



- La GLEIF met en place une procédure d'accréditation à laquelle les 30 opérateurs locaux (LOU) doivent se soumettre d'ici fin 2017
 - 13 LOUs accrédités à ce jour
 - Insee en cours d'accréditation
- Une initiative mise en place en 2 phases :
 - **Dès 2013** : Référentiel unique d'identification des entités légales : **Identifiant unique et données d'identité**
 - **Code alphanumérique de 20 caractères fondé sur ISO17442**
 - Un préfixe à 4 chiffres pour chaque opérateur local « LOU »
 - Un nombre ne comportant aucune information sur l'entreprise
 - Une clé sur deux positions
 - **Données d'état civil identifiant chaque entité légale**
 - **Depuis juillet 2017** : Enregistrement des liens entre les entités légales : **Cartographie des groupes**
- Démarrage de la 2nde phase à l'Insee début octobre 2017
 - En plein « boom » des demandes liées à MIF II

Présentation générale – quelques rappels

FOCUS MONDE

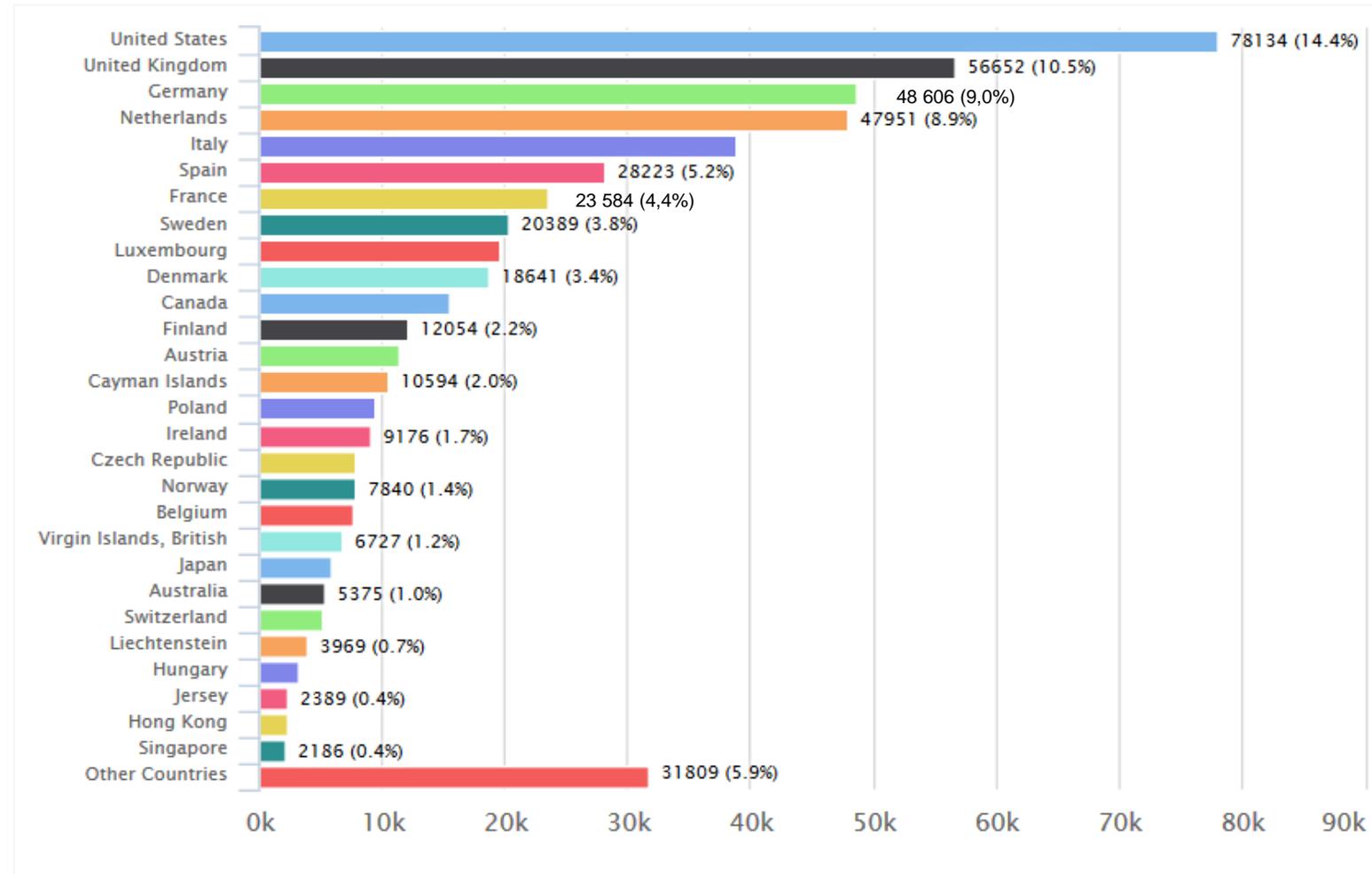


Mesurer pour comprendre



☐ Quelques données au niveau mondial

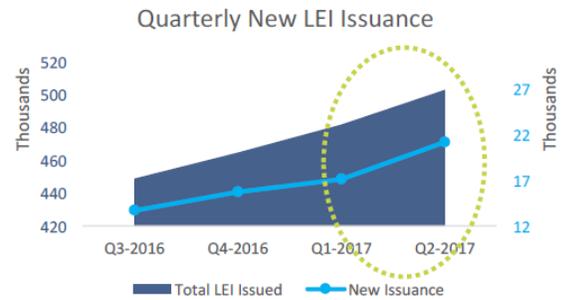
- 734 336 LEI attribués
- dont 541 328 Valides
- dont 23 584 Français



Champ de données LEI: Entity,LegalAddress,Country

- Un accroissement fort des attributions de LEI depuis mai 2017, observé également à l’Insee

3.1 Global LEI System 2017 2nd Quarter Update- New LEI issuance



- Quarterly growth rate increased from 3.7% to 4.4% since Q1 2017



- LEI issuance peaked in July 2017.
- Approximately 12,000 LEIs were issued in July compared to the year average 6,800

-Data is based on Active LEIs as per CDF v1.0 file date 2017-08-01
-Active LEIs implies the LEIs with entity status "ACTIVE" and registration status "ISSUED, LAPSED, PENDING TRANSFER, PENDING ARCHIVAL"

ZOOM OPÉRATIONNEL

- Fonctionnement actuel
- Quelques chiffres



□ Pour l'attribution d'un nouveau code LEI

- La demande est à effectuer via le site Internet de l'INSEE. Ce site Internet vérifie directement les informations liées à la SGP et aux fonds dans la base de données GECO de l'AMF.
- Par ailleurs, l'AMF transmet chaque lundi l'intégralité de la base GECO concernant les fonds, et ce qu'ils soient agréés ou déclarés.



Mode d'emploi | FAQ | Contact | Langue ▾

 **LEI France**

Accueil | Consulter les LEI | Téléchargement | Mes démarches ▾ | Créer mon espace personnel | Se connecter

Présentation

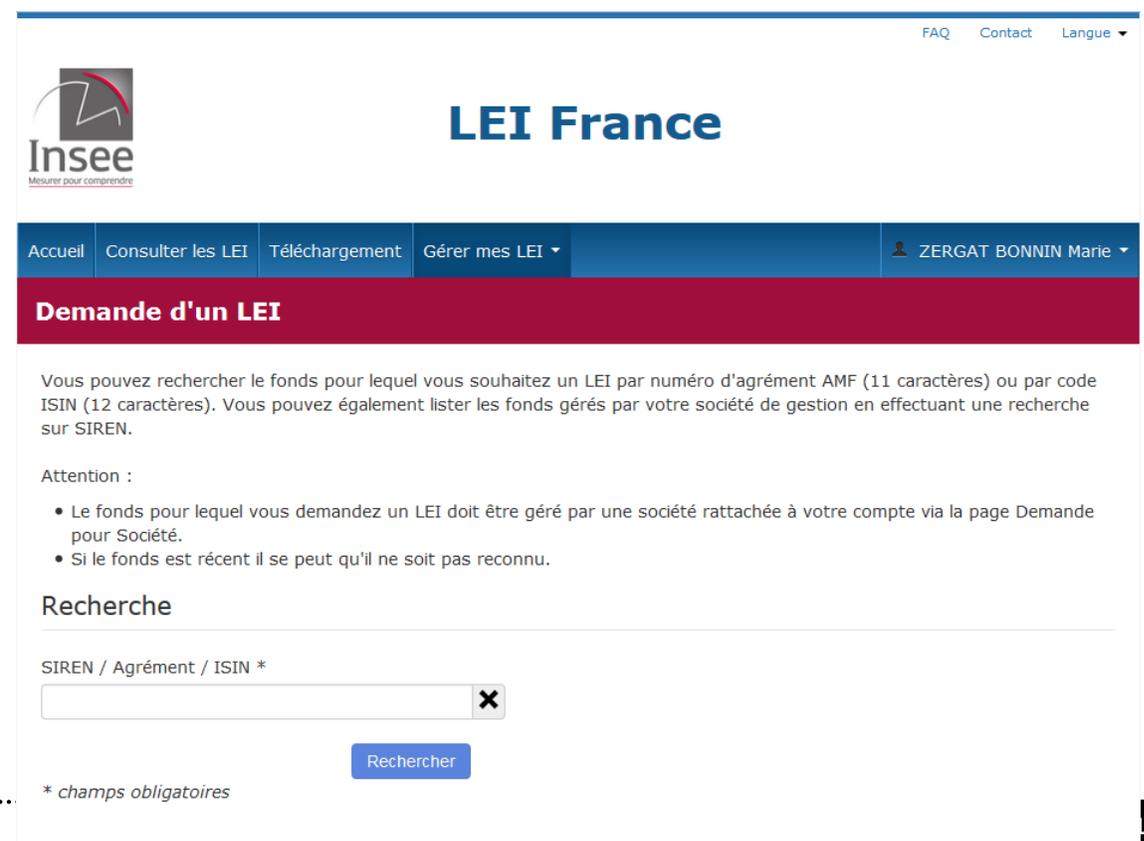
Attention, l'ensemble des entités souhaitant obtenir ou renouveler un LEI doivent désormais déclarer leurs relations financières (société mère directe et ultime de consolidation comptable) via la rubrique "Mes démarches / Déclarer une relation financière".

Aucune demande d'attribution ou de renouvellement d'un LEI ne pourra aboutir sans déclaration préalable. En cas de difficulté sur la façon de procéder, pour toute interrogation sur les différentes étapes à suivre ou pour en savoir plus sur la déclaration des relations financières, nous vous recommandons vivement de consulter notre FAQ. Elle répond à la plupart des questions courantes, facilitera vos démarches et vous permettra d'obtenir votre LEI sans délai supplémentaire.

Le G20 a validé au sommet de Los Cabos en juin 2012 un dispositif d'identifiant unique des intervenants sur les marchés financiers (Global Legal Entity Identifier System, GLEIS), afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Le règlement européen EMIR en impose l'usage pour certains produits dérivés depuis février 2014.

Cet identifiant unique des intervenants sur les marchés financiers est dénommé Legal Entity Identifier (LEI) et est basé sur la norme internationale ISO 17442.

La mise en place du GLEIS est portée par le Financial Stability Board (FSB), qui a validé une architecture composée d'entités locales (Local Operating Unit, LOU) attribuant les LEI et d'une entité centrale (Central Operating Unit, COU) assurant la cohérence, le tout sous la surveillance d'un organe représentant les autorités publiques (Regulatory Oversight Committee,



FAQ | Contact | Langue ▾

 **LEI France**

Accueil | Consulter les LEI | Téléchargement | Gérer mes LEI ▾ | ZERGAT BONNIN Marie ▾

Demande d'un LEI

Vous pouvez rechercher le fonds pour lequel vous souhaitez un LEI par numéro d'agrément AMF (11 caractères) ou par code ISIN (12 caractères). Vous pouvez également lister les fonds gérés par votre société de gestion en effectuant une recherche sur SIREN.

Attention :

- Le fonds pour lequel vous demandez un LEI doit être géré par une société rattachée à votre compte via la page Demande pour Société.
- Si le fonds est récent il se peut qu'il ne soit pas reconnu.

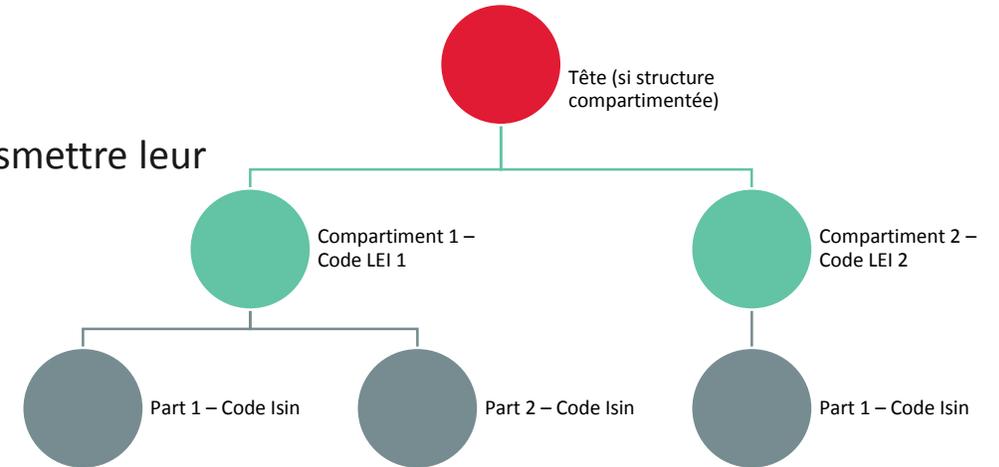
Recherche

SIREN / Agrément / ISIN *

* champs obligatoires

□ Cas particulier des fonds déclarés

- Les fonds déclarés ont jusqu'à un mois après leur constitution pour transmettre leur déclaration auprès de l'AMF .
- La demande de code LEI ne peut intervenir qu'après cette transmission.



□ Exceptions

- **Pour toute demande urgente et non anticipable, l'AMF et l'INSEE facilitent l'attribution du code LEI et s'adaptent (fréquence de transmission des informations).**

□ Des difficultés ponctuelles à l'Insee liées à l'accroissement fort des demandes

- La réponse aux questions posées par mail est beaucoup plus lente.

Zoom opérationnel

FONCTIONNEMENT ACTUEL

□ La déclaration des relations financières

Accueil Consulter les LEI Téléchargement Mes démarches ▼ ZERGAT BONNIN Marie ▼

Déclarer les relations financières de mes LEI

Sélection des relations à déclarer

Le tableau ci-dessous liste vos LEI et leurs relations financières. **Il est indispensable de déclarer une relation financière de type « parent direct » et « parent ultime » pour obtenir / renouveler votre LEI.** Cette déclaration est obligatoire même si l'entité dont vous gérez le LEI ne possède pas de société mère (exception à choisir). Il est possible de déclarer une même société mère comme parent direct et ultime.

Procédure :

1) Renseigner une relation pour déclarer l'identité de la société mère ou choisir une exception (parmi les motifs de dérogation détaillés dans la [FAQ](#)).

La relation renseignée sera alors indiquée comme « non validé » ou « Exception : motif ».

2) Valider la relation renseignée (sauf si vous avez choisi une exception) pour indiquer les éléments justifiant cette relation (dates, documents officiels).

La relation sera alors indiquée comme « validé » et vous ne pourrez plus modifier l'identité de la société mère. Si une entité dont vous gérez le LEI change de société mère, merci de nous communiquer cette information via le [formulaire de contact](#).

En sélectionnant plusieurs relations, vous pouvez renseigner une même société mère ou une même exception pour l'ensemble de ces relations.

Remarque : Vous devez également indiquer une relation pour les fonds d'investissement dont vous gérez le LEI. Si ces fonds ne font pas partie du périmètre de consolidation de la société mère, vous devez alors choisir une exception.

Entité	Parent direct	Parent ultime	+/-
GAEC D'HATHOR	<input checked="" type="checkbox"/> non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> non renseigné	↕

Nombre de relations sélectionnées : 2

Renseigner une relation

Sélectionner plusieurs relations permet de leur attribuer une même société mère. Attention, les relations validées ne peuvent plus être sélectionnées.

Valider une relation

Sélectionner une relation permet de confirmer sa validité (vous pouvez sélectionner le parent direct et le parent ultime d'une même entité s'ils sont identiques). Attention, les exceptions et les relations non renseignées ne peuvent pas être validées.

Mode d'emploi FAQ Contact Langue ▼

LEI France

Accueil Consulter les LEI Téléchargement Mes démarches ▼ ZERGAT BONNIN Marie ▼

Renseigner une relation financière

Vous allez déclarer une relation financière pour les entités mentionnées ci-dessous. Le type de relation que vous pouvez sélectionner (parent direct ou parent ultime) est également précisé. En sélectionnant plusieurs relations, vous choisissez de déclarer pour l'ensemble des relations sélectionnées une même société mère ou une même exception (par exemple : cette entité est possédée par une personne physique) :

- GAEC D'HATHOR - déclaration du **PARENT DIRECT**
- GAEC D'HATHOR - déclaration du **PARENT ULTIME**

Attention : une entité ne peut pas être son propre parent.

Identité du parent direct / ultime

- La société mère a un identifiant LEI
- La société mère n'a pas d'identifiant LEI
- Je ne peux pas renseigner de société mère

Motif :
Cette entité est possédée par une personne physique

* champs obligatoires

OK

Zoom opérationnel

FONCTIONNEMENT ACTUEL

□ La déclaration des relations financières (cas d'un parent avec un LEI)



Mode d'emploi FAQ Contact Langue

Insee LEI France

Accueil Consulter les LEI Téléchargement Mes démarches ZERGAT BONNIN Marie

Renseigner une relation financière

Vous allez déclarer une relation financière pour les entités mentionnées ci-dessous. Le type de relation que vous pouvez sélectionner (parent direct ou parent ultime) est également précisé. En sélectionnant plusieurs relations, vous choisissez de déclarer pour l'ensemble des relations sélectionnées une même société mère ou une même exception (par exemple : cette entité est possédée par une personne physique) :

- GAEC D'HATHOR - déclaration du **PARENT DIRECT**

Attention : une entité ne peut pas être son propre parent.

Identité du parent direct / ultime

La société mère a un identifiant LEI

La société mère n'a pas d'identifiant LEI

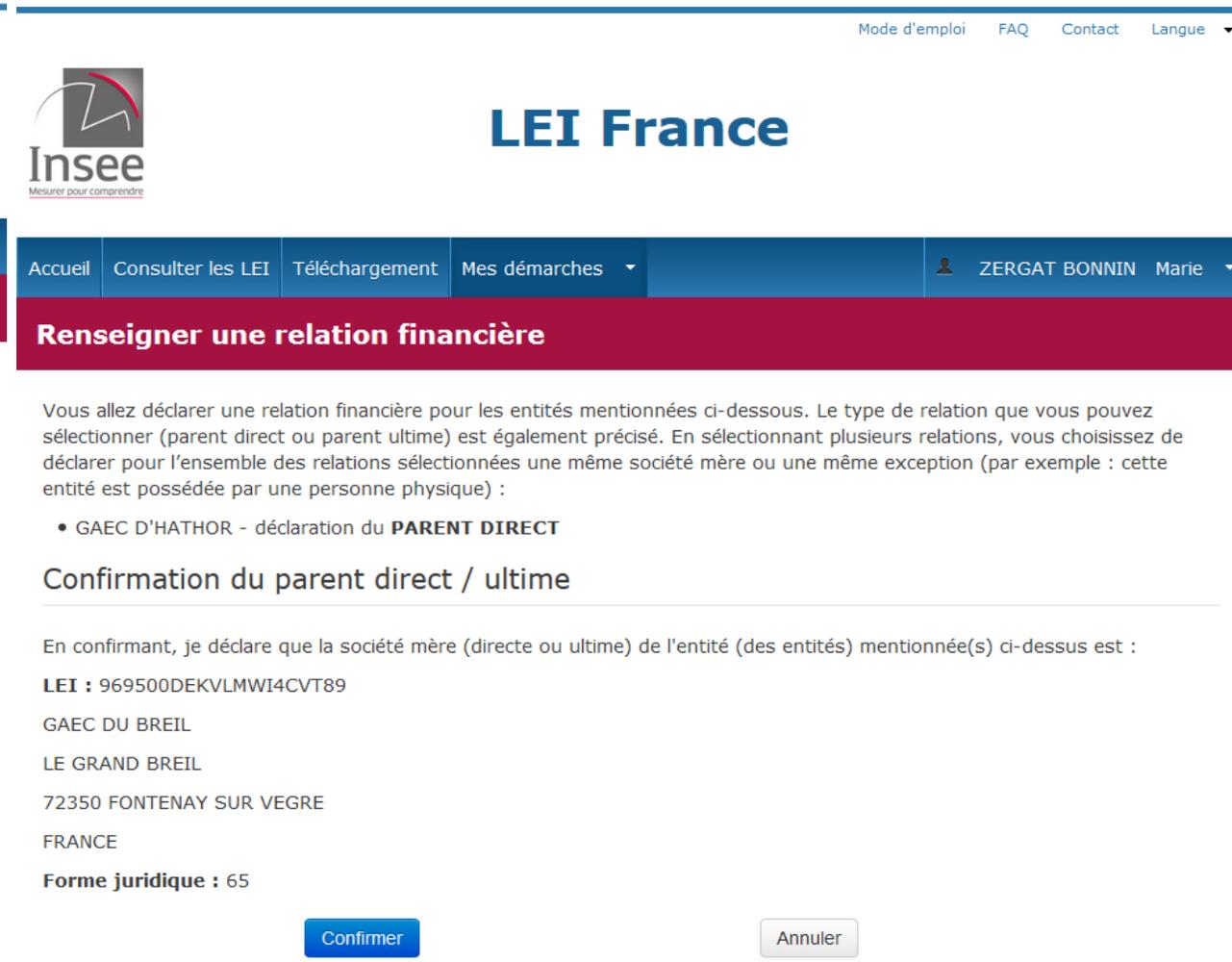
Je ne peux pas renseigner de société mère

Identifiant LEI du parent (20 caractères) *

Si vous ne connaissez pas le LEI de la société mère, vous pouvez effectuer une recherche rapide sur le site de la [GLEIF](#)

* champs obligatoires

OK



Mode d'emploi FAQ Contact Langue

Insee LEI France

Accueil Consulter les LEI Téléchargement Mes démarches ZERGAT BONNIN Marie

Renseigner une relation financière

Vous allez déclarer une relation financière pour les entités mentionnées ci-dessous. Le type de relation que vous pouvez sélectionner (parent direct ou parent ultime) est également précisé. En sélectionnant plusieurs relations, vous choisissez de déclarer pour l'ensemble des relations sélectionnées une même société mère ou une même exception (par exemple : cette entité est possédée par une personne physique) :

- GAEC D'HATHOR - déclaration du **PARENT DIRECT**

Confirmation du parent direct / ultime

En confirmant, je déclare que la société mère (directe ou ultime) de l'entité (des entités) mentionnée(s) ci-dessus est :

LEI : 969500DEKVLMI4CVT89

GAEC DU BREIL

LE GRAND BREIL

72350 FONTENAY SUR VEGRE

FRANCE

Forme juridique : 65

Confirmer Annuler

- L'Insee en 7ème position des émetteurs de LEIs avec 27 316 LEI émis depuis juillet 2013 et répartis de la manière suivante par type d'entité :
 - Périmètre restreint : Entités légales françaises et Fonds de droit Français **uniquement**.

LEI attribués par Entité 31/10/2017	Total	Valides	Répartition
Fonds communs de placement	6674	6220	34%
Sicav	562	534	3%
Sociétés de gestion	310	258	1%
Sociétés contreparties	19770	11295	62%
Total	27316	18307	100%

NOUVEAUTÉS RÉGLEMENTAIRES



□ Code LEI obligatoire dans le cadre EMIR – depuis le 2 novembre 2017

- Le reporting aux référentiels centraux est obligatoire en J+1 de la date de négociation quelle que soit la qualification de la contrepartie (contrepartie financière ou contrepartie non financière) ;
- Dans le cadre de ce reporting, l'identifiant unique (code LEI) est obligatoire pour toute contrepartie soumise à des obligations de déclaration en vertu du règlement européen EMIR ;
- Le code LEI s'applique donc à toute entité effectuant des déclarations et sont inclus : entreprise d'investissement, établissement de crédit, OPCVM, FIA, gestionnaires de fonds, ...
- Le code LEI est également obligatoire pour l'ouverture de compte auprès du trade depository.

□ MIF 2 pour les SGP – reporting des transactions – à partir du 3 janvier 2018

- Les principales dispositions du nouveau régime : une identification unique des personnes morales grâce au code LEI, trois canaux de déclaration et un accroissement du nombre d'informations déclaratives,
- Suite à l'ordonnance de séparation des régimes juridiques des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion de portefeuille (ordonnance 2017-1107 du 22 juin 2017), les SGP ne sont pas des entreprises d'investissement (ou des établissements de crédit) soumises de plein droit à MIF 2.
- Par conséquent, les SGP d'OPCVM et /ou FIA n'ont plus la qualité d'EI et ne seront donc plus assujetties au reporting des transactions y compris lorsqu'elles fournissent des services d'investissement à titre accessoire. Si, lorsque les SGP sont agréées pour fournir des services d'investissement, elles doivent respecter lorsqu'elles fournissent ces services certaines règles MIF 2 : le reporting des transaction n'en fait pas partie.
- Tout client SGP d'une entreprise d'investissement devra fournir son code LEI : no LEI no Trade

□ Reporting SFTR

- L'entrée en application de l'article 4 pour les entreprises d'investissement et les établissements de crédit, OPCVM et FIA (à partir du premier semestre 2019), ... des obligations de déclaration et de conservation en ce qui concerne les opérations de financement sur titres.
- Les normes du reporting SFTR sont basées sur EMIR lorsqu'elles sont applicables, notamment pour l'identification des tiers participant à la transaction, et ce au travers de leurs codes LEI.

□ Mesures d'innovation FROG : transformation FCP en SICAV

- Les mesures FROG offrent entre autres la possibilité aux FCP de se transformer en SICAV tout en leur permettant de conserver leur track record et leur code ISIN.
- Cette possibilité leur permet également de conserver leur code LEI.

□ Admission des fonds en Euroclear

- Depuis le 22 mai 2017, pour toute demande d'admission en Euroclear France le code LEI du fonds ou du compartiment concerné est obligatoire.
- La déclaration préalable auprès de l'AMF est un pré requis pour la demande de code LEI et doit donc intervenir avant toute demande d'admission en Euroclear.
- Concernant les fonds agréés, Euroclear demande à ce que le code LEI lui soit communiqué le plus tôt possible – en même temps que l'agrément AMF et au plus tard 7 jours avant le démarrage du fonds.

□ Reporting AIFM

- Transmission à l'AMF d'un reporting (trimestriel, semestriel, annuel) pour l'ensemble des AIFM enregistrés ou agréés, pour chacun des FIA gérés, français ou étrangers puis transmission à l'ESMA par l'AMF.
- A l'heure actuelle, le code LEI est optionnel : des discussions en cours visent à le rendre obligatoire.

QUESTIONS / RÉPONSES





Présentation disponible sur le site

www.afti.asso.fr

Rubrique Evènements / Petit Déjeuner